

## Arrêté relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les EPSCP

### Le Président de l'Université de La Réunion

- **VU** le Code de l'éducation, notamment ses articles R.712-1 et R. 712-4 ;
- **VU** l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- **VU** les Statuts de l'Université de La Réunion, notamment l'article 6 ;
- **VU** l'arrêté N°2017-2018-15 modifié relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les EPSCP en date du 24 octobre 2017 ;
- **VU** l'acte d'affectation en date du 20 novembre 2020 de Monsieur Ismaël OOJEERALLY, en qualité de Directeur à la Direction de la Sécurité et de la Santé au Travail (DSST) ;
- **VU** la délibération du Conseil d'administration n°20-05-2021 de l'Université de La Réunion en date du 20 mai 2021 portant élection de Monsieur Frédéric MIRANVILLE à la présidence de l'Université de La Réunion ;

### Arrête

**ARTICLE 1 :** Sont désignés par le Président de l'Université de La Réunion pour l'assister dans l'application des dispositions destinées à garantir la sécurité contre les risques d'incendie et de panique pendant l'exploitation des locaux :

- ✓ Sur le site de Bellepierre (1 allée des Aigues Marines), la Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (ESPE) - **Madame Sandrine MARVILLIERS** ;
- ✓ Sur le site du Tampon (117 rue du Général Ailleret), le Directeur de l'UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement (UFR SHE) - **Monsieur Jean-Philippe PRAENE** ;
- ✓ Sur le site de Terre-Sainte (40 avenue de Soweto), le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) – **Monsieur Richard LORION** ;
- ✓ Sur le site de la Victoire (24 avenue de la Victoire), le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) – **Monsieur Pascal PICARD** ;
- ✓ Sur le site du Pôle Technologique Universitaire (PTU) (2 rue Joseph Wetzell), le Directeur de la Direction de la Sécurité et de la Santé au Travail (DSST) - **Monsieur Ismaël OOJEERALLY**

**ARTICLE 2 :** L'arrêté n°2017-2018-15 modifié en date du 24 octobre 2017 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les EPSCP, est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté notifié aux intéressés par voie électronique. La Direction générale des services est chargée de son exécution et de sa publicité, notamment par voie d'affichage de manière permanente au sein des différents sites en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

Fait à Saint-Denis, le 26 janvier 2022

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr Frédéric MIRANVILLE

